
Adresse du conseil général de la commune de Lyon, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Lyon, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 288;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17854_t1_0288_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

du *Contract Social* ne produisissent qu'une impression passagère. Une presqu'isle, située près de Lyon, sur les bords du Rhône, nous a offert un site propre à retracer l'image touchante d'Ermenonville. Nous y avons fait planter des peupliers, et construire un cénotaphe. Ce monument sera durable, et confié à la sauvegarde religieuse de toutes les vertus républicaines; les bords qui l'entourent acquerront sans doute d'année en année un caractère de plus en plus digne du génie immortel auquel il est consacré. Le ciseau de Chinard y a rendu Rousseau d'une manière qui honore cet artiste. Tous les accessoires de la fête, puisés dans les idées de Rousseau lui-même, ont été bien sentis et exécutés avec un ensemble parfait. La journée a été terminée par des danses autour de la Montagne, des chants civiques et des spectacles patriotiques; rien ne l'a troublée. La gayeté la plus franche a paru rayonner sur tous les visages et l'espoir le plus consolant luire dans tous les regards. Cet espoir est votre ouvrage, et la patrie en cueillera les fruits.

Salut et fraternité.

POCHOLLE, CHARLIER.

La lecture de cette lettre est suivie de celle du conseil-général de la commune de Lyon, qui confirme les sentiments des Lyonnais à l'égard de la Convention nationale. En nous donnant une nouvelle vie, dit-il, vous nous avez imposé de nouveaux devoirs : nous les remplirons tous, citoyens-représentans, et Lyon régénérée offrira désormais à la République entière l'exemple de toutes les vertus; ses habitans, encouragés par vous, sauront rappeler cette antique industrie qui faisoit le désespoir de l'étranger et procuroit à la France des forces inépuisables de richesses. Il demande ensuite que la Convention jette ses regards paternels sur une masse de citoyens que l'erreur et non le crime entraîna dans la rébellion, et qui sont allés cacher leurs regrets dans une retraite obscure : ces citoyens sont nécessaires dans les ateliers où des milliers de bras oisifs attendent leur industrie nourricière.

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces deux lettres, leur insertion au bulletin, et le renvoi de celle de la commune de Lyon aux comités de Commerce et Sûreté générale (93).

Le conseil général de la commune de Lyon à la Convention nationale (94).

Représentans du peuple français,

Nous l'avons reçu ce décret bienfaisant qui nous rend enfin à la République et à l'honneur;

(93) P.-V., XLVII, 268-269. *Ann. R.F.*, n° 28; *C. Eg.*, n° 792; *F. de la Républ.*, n° 29; *J. Fr.*, n° 754; *J. Perlet*, n° 756; *Rép.*, n° 29.

(94) *Débats*, n° 757, 418-419; *Bull.*, 28 vend.; *Moniteur*, XXII, 284.

nous l'avons présenté à la reconnaissance du peuple; et partout le peuple a montré, par son enthousiasme, qu'il étoit digne de l'avoir obtenu. En nous donnant une nouvelle vie, vous nous avez imposé de nouveaux devoirs : nous les remplirons tous, citoyens représentans, et Lyon régénérée offrira désormais à la République entière l'exemple de toutes les vertus; désormais elle contempera dans nos murs autant de défenseurs intrépides de sa liberté qu'elle renferme d'habitans; et tandis que les uns combattront partout nos barbares ennemis, les autres s'occuperont à faire renaître de ses cendres notre commerce anéanti. Encouragés par vous, citoyens représentans, ils sauront rappeler cette antique industrie qui faisoit le désespoir de l'étranger, et procuroit à la France des sources impérissables de richesses.

Il est passé le règne de ces dominateurs insolens qui trompoient le peuple, qui lui parloient sans cesse de sa souveraineté pour s'en attribuer exclusivement l'exercice et la puissance. Ils disparaîtront, ces hommes pervers qui défioient tous les vices, qui couvroient la justice d'une robe de sang, et la vertu, du masque hideux de leurs passions.

Votre étonnante énergie a rappelé la France au bonheur que des scélérats voulurent lui ravir. Lyon vient d'éprouver plus particulièrement encore les heureux effets de cette grande révolution; mais, citoyens représentans, nous vous en conjurons, achevez votre ouvrage, jetez vos regards paternels sur cette masse de citoyens que l'erreur, et non le crime, entraîna dans la rébellion, et qui, fuyant une cité que leur travail animoit, sont allés cacher leur douleur et leurs regrets dans le fond d'une retraite obscure.

La plupart de nos ateliers sont sans chefs, des milliers de bras oisifs attendent leur industrie nourricière. Rendez-les au besoin du peuple, rendez-les à leurs familles, rendez-les à leur patrie. Dites que leur égarement, expié par une année d'angoisses et d'amertumes, est oublié; dites que les décrets lancés contre eux vont cesser de les atteindre; et n'abandonnez à la sévérité des lois que les conspirateurs impies, que les sacrilèges ennemis de notre liberté.

Nous attendons avec confiance ce nouvel acte de votre clémence; et alors, représentans, les magistrats du peuple auront assez vécu, s'ils ont vu le bonheur de leurs concitoyens.

Mort à tous les tyrans! vive la république! vive la Convention nationale!

Suivent les signatures.

L'insertion de ces lettres au Bulletin est décidée.

47

Le représentant du peuple Jorrand demande une prolongation de trois décades du congé que la Convention lui a accordé pour le rétablissement de sa santé.